

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation à la Sécurité Routière

Paris, le

25 JUL. 2018

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS À CONDUIRE

Affaire suivie par Mme PIJOUBERT

Réf. : SP/PPP/N° 6485

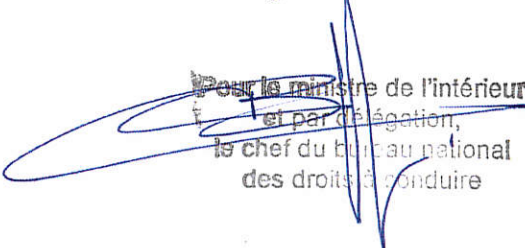
Maître Matthieu LESAGE
32 rue du Temple
75004 Paris

Maître,

Par courriers en date des 14 et 23 mars 2018, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.


Pour le ministre de l'intérieur
et par déléation,
le chef du bureau national
des droits à conduire

Eric BIERGEON